

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

MAB/PHP/DEH/298/300/302/ELEC/2014

**ALIMENTATION ELECTRIQUE PROJET
DEHANE**

PHP – MAB 2013/335-298, 335-300, 335-302

Avril 2014

PLANTATIONS DU HAUT PENJA "PHP" Société Anonyme au capital de 499 500 000 F CFA	<i>Certifiée ISO-14001 par DNV depuis 2001</i>
Siège Social : B.P. 5 NYOMBE (Rép. du	<i>Certifiée EUREPGAP par SGS depuis 2005</i>

Cameroun) R. C. C. M. 93/87-88 Mbanga	
Locataire-gérant du fonds de commerce de la SBM I U: M060400018996 K - RF. Du Réel	
Bureau à Douala : Quai Fruitier n°12 au P.A.D. Adresse postale : B.P. 15 317 Akwa Douala	

P.H.P.
PLANTATIONS DU HAUT PENJA

LETTRE D'INVITATION À SOUMISSIONNER

Nyombé, le 16 avril 2014

Nos réf.: **MAB/PHP/DEH/298/300/302/ELEC/2014**

Chère Madame/Monsieur,

OBJET : INVITATION À SOUMISSIONNER POUR L'ELECTRIFICATION DE LA ZONE DE DEHANE (PHASE 1)

La présente lettre est une invitation à soumissionner pour le marché de travaux susmentionné. Veuillez trouver ci-joints les documents suivants, qui constituent le dossier d'appel d'offres:

- A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**
- B. CAHIER DES CHARGES**
- C. AUTRES INFORMATIONS**
 - GRILLE DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE**
 - GRILLE D'EVALUATION**
- D. FORMULAIRE DE SOUMISSION POUR UN MARCHE DE TRAVAUX**

Pour obtenir des informations complètes sur les procédures d'appel d'offres, veuillez vous référer au guide pratique des procédures contractuelles pour les actions extérieures de la CE, que l'on peut télécharger à partir de la page «Documents utiles» à l'adresse suivante: http://europa.eu.int/comm/europeaid/tender/index_fr.htm .

Toute demande de clarification doit parvenir par écrit au pouvoir adjudicateur au moins 21 jours avant la date limite de soumission des offres. Le pouvoir adjudicateur répondra sur le site Internet <http://www.assobacam.com> ou par courrier e-mail (t.gerard@phpcam.net a.sirvente@phpcam.net)

aux questions des soumissionnaires au moins 11 jours avant cette date. S'il fournit des informations supplémentaires de sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire, il les enverra par écrit en même temps à tous les soumissionnaires ou les publiera sur le site Internet <http://www.assobacam.com>.

Tous les coûts de préparation et de soumission des offres sont à la charge du soumissionnaire.

Nous attendons votre offre assortie d'une garantie de soumission à l'adresse mentionnée dans les instructions aux soumissionnaires avant le **21 juin 2014 à 17h00mn, heure locale**, à l'adresse Postale et courrier express suivante:

Plantations du Haut Penja (PHP)
Chez EOLIS, ex-STC
Quai Fruitier n°12
Port Autonome de Douala
Douala
Cameroun

Nous vous prions de recevoir Madame, Monsieur, nos salutations distinguées

Audrey Sirvente

Pour PHP,

Chargée de programme

A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

RÉFÉRENCE DE PUBLICATION : **MAB/PHP/DEH/298/300/302/ELEC/2014**

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte; toute réserve pourra donner lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres, en conformité avec les dispositions du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE, qui s'applique au présent appel (disponible sur Internet à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/index_fr.htm)

1. PRESTATIONS A FOURNIR

1.1 L'objet du marché est l'installation par le titulaire de :
L'alimentation électrique du projet DEHANE.

La description générale des travaux et des lots se trouve détaillée à l'annexe II et III, dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Le lieu des travaux se situe à Dehane, à 35km d'Edea, dans le département de l'Océan, région du Littoral au Cameroun.

- 1.2** Les travaux doivent répondre sans restriction aux spécifications techniques stipulées dans le dossier d'appel d'offres (annexe technique) et être conformes, à toutes les prescriptions.
- 1.4 Les soumissionnaires sont autorisés à soumettre pour une variante en complément à la présente soumission

CALENDRIER

	DATE	HEURE*
Réunion d'information/visite	09 mai 2014	
Date limite pour adresser une demande d'éclaircissement au pouvoir adjudicateur	21 jours avant la date limite des offres	< Heure >
Date limite pour la fourniture d'éclaircissements par le pouvoir adjudicateur	11 jours avant la date limite des offres	-
Date limite de remise des offres	21 juin 2014	18h
Séance d'ouverture des offres	23 juin 2014	10h
Notification de l'attribution du marché à l'attributaire	90 jours au plus à compter de la date limite pour la remise des offres **	-
Signature du contrat	150 jours au plus à compter de la date limite pour la remise des offres **	-

* Toutes les heures correspondent au fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur

** Date provisoire

2. PARTICIPATION

- 3.1. La participation à la procédure est ouverte à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] qui sont établies dans l'un des États membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays et territoires des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme Mesures d'Accompagnement Bananes au Cameroun au titre duquel le marché est financé. Tous les travaux, fournitures et services doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays. La participation est également ouverte aux organisations internationales. La participation des personnes physiques est régie par l'instrument spécifique applicable au programme sur la base duquel le marché est financé.
- 3.2. Ces conditions visent tous les nationaux desdits États et toutes les entités juridiques et sociétés constituées et régies selon le droit civil, commercial ou public de ces pays, qui y ont leur siège statutaire, leur administration centrale ou leur activité commerciale principale. Une entité juridique ou une société disposant d'un siège statutaire doit être engagée dans une activité réelle et continue avec l'économie de l'État concerné.
- 3.3. Les règles ci-dessus s'appliquent:
 - a) aux soumissionnaires
 - b) aux membres d'un groupement d'entreprises;
 - c) aux sous-traitants.
- 3.4. Sont exclues de la participation et de l'attribution de marchés les personnes physiques, sociétés ou entreprises se trouvant dans l'une des situations mentionnées au point 2.3.3. du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE. Les

soumissionnaires doivent fournir des déclarations certifiant qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations d'exclusion. Les déclarations doivent englober tous les membres d'un groupement de sociétés (joint venture)/d'un consortium. Les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fausses déclarations peuvent en outre être frappés de sanctions financières et d'exclusion conformément au point 2.3.4. du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE.

Les situations d'exclusion mentionnées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE concernent aussi les sous-traitants. Chaque fois que le pouvoir adjudicateur le demande, le soumissionnaire/le titulaire devra fournir une déclaration du sous-traitant prévu, attestant qu'il n'est pas dans l'une des situations d'exclusion. En cas de doute à propos de cette déclaration sur l'honneur, le pouvoir adjudicateur doit demander des preuves documentaires que le sous-traitant n'est pas dans une situation d'exclusion.

- 3.5. **Pour être admis à participer à la présente procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont la capacité nécessaire et des ressources suffisantes pour exécuter le marché d'une manière efficace.**
- 3.6. Lorsque la sous-traitance est incluse dans l'offre, il est recommandé que les arrangements contractuels entre le soumissionnaire et ses sous-traitants contiennent des dispositions sur la médiation comme moyen alternatif de règlement des litiges, en conformité avec les pratiques nationales et internationales.

4. ORIGINE

- 4.1 Sauf dispositions contraires du contrat, les fournitures et les matériaux doivent être originaires de l'un des États membres de l'Union européenne ou de l'un des pays couverts par le programme Mesures d'Accompagnement Bananes au Cameroun. L'origine des biens doit être déterminée conformément au code des douanes communautaires ou des accords internationaux auxquels le pays concerné serait partie.
- 4.2. En présentant son offre, le soumissionnaire déclare expressément que tous les biens sont conformes aux exigences en matière d'origine et mentionne obligatoirement les pays d'origine. À cet effet, il pourra lui être demandé de fournir des informations complémentaires.

5. TYPE DE MARCHE

Le présent marché est à prix unitaire.

6. DEVISE

Les offres devront être libellées en **EUR** ou en **F.CFA**.

7. LOTS

Le marché est divisé en 6 lots. Chaque lot correspond à des travaux prévus dans les lignes budgétaires des budgets des trois contrats de subvention relatifs à l'axe 4 des MAB.

Lot n°1 : Fourniture et installation d'une ligne principale triphasé 30kV

- Fournir et installer une ligne triphasé 30kV pouvant transporter une puissance de 2,5MW sur une distance d'environ 9 km dont 3 km devront être réalisés avec un balisage aérien.

Contrats MAB Axe 4 n°335-298, 335-300, 335-302

Lot n° 2 : Fourniture et installation d'un poste de livraison MT 30KV

- Construction d'un poste de livraison,
- Fourniture et installation des équipements de sécurité,
- Fourniture et installation des cellules et disjoncteurs appropriés,
- Fourniture et confection des extrémités intérieures,

Le poste de livraison sera installé à proximité du Nyong au niveau de l'ancien bac. Un poste de comptage MT/MT y sera installé.

Les ouvrages devront être peints aux couleurs en vigueur dans l'entreprise.

Contrat MAB Axe 4 n°335-298

Lot n°3: Fourniture et installation pour alimentation des stations de pompage

Lot 3 A : Fourniture et installation pour alimentation de la station de pompage n°1.

- Fournir et installer une dérivation 30KV depuis le réseau principal pour la station de pompage. La distance entre la dérivation et le poste de transformation est estimée à 100 mètres.
- Fournir et installer un poste de transformation MT/BT de 160 KVA. Le transformateur sera placé au plus près du bâtiment principal de la station de pompage de telle sorte que la distance entre l'armoire de puissance du bâtiment et le transformateur soit la plus petite possible.

Lot 3 B : Fourniture et installation pour alimentation de la station de pompage n°2.

- Fournir et installer une dérivation 30KV depuis le réseau principal pour la station de pompage. La distance entre la dérivation et le poste de transformation est estimée à 100 mètres.
Cette dérivation devra pouvoir transporter 2 MVA.
- Fournir et installer un poste de transformation MT/BT. Ce poste devra être prévu pour recevoir trois transformateurs pour une puissance totale de 2 MVA. Dans un premier temps ce poste recevra un seul de transformateur de 400 KVA.
Ce poste de transformation sera accolé au bâtiment principal de la station de pompage de telle sorte que la distance entre l'armoire de puissance du bâtiment et le transformateur soit la plus petite possible.
Les ouvrages devront être peints aux couleurs en vigueur dans l'entreprise.

Contrats MAB Axe 4 n°335-298 et 335-300

Lot n°4 : Fourniture et installation pour alimentation d'une station d'emballage

- Fournir et installer une dérivation 30KV depuis le réseau principal pour la station d'emballage. La distance entre la dérivation et le poste de transformation est estimée à 500 mètres.

- Fournir et installer un poste de transformation MT/BT de 100 KVA. Le transformateur sera placé au plus près du bâtiment du groupe électrogène de la station d'emballage de telle sorte que la distance entre l'armoire de puissance du bâtiment et le transformateur soit la plus petite possible.

Contrat MAB Axe 4 n°335-298

Lot n°5: Fourniture et installation pour alimentation des villageois

Lot 5 A : Fourniture et installation pour alimentation triphasée 50 KVA

- Fournir et installer une dérivation triphasé 30 KV depuis le réseau principal vers le transformateur monophasé actuel.
- Remplacer le transformateur monophasé actuel ainsi que ses équipements par un transformateur triphasé 50 KVA avec les équipements adéquats.

Lot5 B : Fourniture et installation ligne monophasé MT.

-fournir et installer une ligne monophasée MT dans le prolongement de la ligne actuelle sur une distance d'environ 2 km

- fournir et installer un transformateur monophasé en bout de ligne,
- fournir et installer un réseau BT dans le rayonnement du transformateur. Seule la liaison principale sera installée. Le raccordement des cases sur ce réseau ne fait pas partie de la prestation. Toutefois prévoir le raccordement sur ce réseau de la case la plus proche du transformateur.

Contrat MAB Axe 4 n°335-302

Lot n°6 : Etudes/contrôles des travaux et autres prestation AES SONEL du des lots 1, 2, 3A ,3B ; 4 et 5A et 5B

A fournir et chiffrer par AES SONEL.

Contrats MAB Axe 4 n°335-298, 335-300, 335-302

7.1 Le soumissionnaire doit faire une offre par lot.

7.2 Chaque lot fait l'objet d'une offre séparée et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles. Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble des quantité(s) indiquée(s) à chaque lot. Les offres partielles ne sont en aucun cas prises en considération. Le soumissionnaire doit obligatoirement proposer une offre par lot et ce pour les lots 1 à 5. Les offres concernant uniquement un lot, mise à part le lot n°6, ne seront pas prises en considération.

8. PERIODE DE VALIDITE

8.1. Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

8.2. Dans des cas exceptionnels, et avant expiration de la période initiale de validité prévue, le pouvoir adjudicateur peut demander par écrit aux soumissionnaires à ce que cette période soit

prolongée de 40 jours. De telles demandes et réponses aux demandes doivent être faites par écrit. Les soumissionnaires qui acceptent cette demande ne sont pas autorisés à modifier leur offre et ils sont obligés de prolonger la validité de leurs garanties de soumission pour la période de validité révisée de l'offre. En cas de refus, sans perdre leurs garanties de soumission, les soumissionnaires cessent de participer à la procédure.

- 8.3 L'attributaire reste engagé par son offre pendant une période de 60 jours. Le délai supplémentaire est ajouté au délai de validité ne tenant pas compte de la date de notification.

9. LANGAGE DES OFFRES

- 9.1. Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure en **français**.
- 9.2. Lorsque les documents d'accompagnement fournis par le soumissionnaire ne sont pas rédigés dans une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres devrait être jointe. Lorsque les documents d'accompagnement sont rédigés dans une des langues officielles de l'Union européenne, autre que celle de la procédure, il est néanmoins vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de la procédure, afin de faciliter l'évaluation des documents..

10. PRESENTATION DES OFFRES

- 10.1 Les offres doivent être **reçues** avant la date limite précisée dans 10.3. Elles doivent comporter tout les documents spécifiés au point 11 des présentes instructions et être envoyées par courrier postal à l'adresse suivante:

Plantations du Haut Penja (PHP)

Chez EOLIS, ex-STC
Quai Fruitier n°12
Port Autonome de Douala
Douala
Cameroun
Tél. : +237 79 50 54 49

Toute demande d'information doit être adressées à :

[M.GERARD : t.gerard@phpcam.net](mailto:t.gerard@phpcam.net)

[Mlle SIRVENTE : a.sirvente@phpcam.net](mailto:a.sirvente@phpcam.net)

[M.SEBIRE : s.sebire@phpcam.net](mailto:s.sebire@phpcam.net)

Si les offres sont remises en mains propres, elles doivent être remises à l'adresse suivante:

Plantations du Haut Penja (PHP)

Directeur des Services Techniques, M.GERARD.

Nyombé, Cameroun (du lundi au vendredi 7h30-13h et 15h-18h et samedi 7h30-13h).

Les offres se conformeront aux conditions suivantes:

- 10.2 Chaque offre devra être présentée en un exemplaire original unique, marqué «original» et 2 copies signées de la même façon que l'original et portant la mention «copie».
- 10.3 Chaque offre devra parvenir à la Direction Générale des Plantations du Haut Penja (PHP), Chez EOLIS, Quai fruitier n°12, Port autonome de Douala, Cameroun au plus tard le **21 juin 2014** avant 18h00, par lettre recommandée avec accusé de réception ou délivrée par porteur contre reçu, qui devra être signé par la secrétaire.
- 10.4 Chaque offre, ses annexes, ainsi que toutes pièces justificatives doivent être présentées sous enveloppe scellée comportant uniquement:
- a) l'adresse indiquée ci-dessus;
 - b) le code de référence de la présente procédure d'appel d'offres **MAB/PHP/DEH/298/300/302/ELEC/2014**;
 - c) le cas échéant, le numéro du ou des lot(s) soumissionné(s);
 - d) la mention «À ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres», dans la langue du dossier d'appel d'offres
 - e) **le nom du soumissionnaire.**

Les offres techniques et financières doivent être placées ensemble sous enveloppe scellée. Toutes les enveloppes doivent ensuite être placées dans une autre enveloppe ou dans un paquet, à moins que leur volume ne nécessite une soumission distincte pour chaque lot.

11. CONTENU DES OFFRES

Chaque offre présentée doit être conforme aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comprendre notamment:

Partie 1: l'offre technique:

- La description détaillée des travaux offerts conformément aux spécifications techniques, incluant, le cas échéant, la documentation requise, dont :
 - o une garantie pour le matériel utilisé,
 - o une garantie décennale pour les poteaux électriques et traverses,
 - o une garantie de 3 ans de bonne manœuvrabilité des IACM, fusibles MT et disjoncteurs haut de poteaux,
 - o les délais de réalisation des travaux,
 - o une version électronique de l'offre technique,
 - o 1 preuve d'agrément AES-SONEL en cours de validité,
 - o 1 note de calcul de dimensionnement des différents équipements,
 - o les plans de détails des lignes,
 - o les notices techniques des principaux matériels.

L'offre technique doit être présentée en conformité avec le modèle fourni (annexe II + III* : CCTP et offre technique), compléter si nécessaire par des feuillets pour les détails.

Partie 2: l'offre financière:

Une offre financière, incluant, le cas échéant:

- l'offre financière
- Une version électronique de l'offre financière.

Partie 3: Documentation:

Doit être fourni suivant les modèles en annexe :

- Le « formulaire de garantie de soumission pour un contrat de fourniture » dûment complété et incluant la déclaration de soumission, point 7 (pour chaque membre du consortium).
- Les informations bancaires relatives au compte sur lequel les paiements devront être effectués (fiche d'identification financière).

Doit être fourni sans contrainte de format :

- Une description des conditions de la garantie en accord avec les conditions décrites à l'article 32 des conditions générales.
- une description de l'organisation de la garantie des travaux en accord avec les conditions décrites à l'article 32 des conditions générales
- Une déclaration du soumissionnaire attestant l'origine des fournitures (ou autre moyen de preuve de l'origine).
- La signature dûment autorisée : un document officiel (statuts, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe est habilité à le faire pour le nom et le compte de l'entité/entreprise commune/consortium.
- DSF ou déclaration fiscale équivalente selon pays ou comptes approuvés par un commissaire aux comptes.
- Références prouvant l'expérience du fournisseur dans la réalisation de travaux d'électrification : listing des prestations similaires et au moins de même importance effectuées au cours des trois dernières années (date, montant, contact client...) accompagné des bordereaux de réception y relatifs.
- Planning de réalisation des travaux.

Pour les entreprises Camerounaises :

- une photocopie de la carte fiscale de l'année en cours,
- une photocopie de l'inscription au registre de commerce,
- une photocopie de la patente professionnelle en cours de validité 2014,
- une attestation originale de mise à jour à la CNPS datant de moins de trois mois attestant que le soumissionnaire y reverse régulièrement les sommes dont il est redevable,
- une attestation de non Faillite datant de moins de trois mois,

- un plan de localisation légal,
- Un original du quitus fiscal daté de moins de 3 mois attestant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis des impôts.

Remarques :

Les soumissionnaires doivent respecter cet ordre de présentation.

12. FIXATION DES PRIX

- 12.1. Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant le dépôt de leur(s) offre(s), de l'exactitude et du caractère complet de celle(s)-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre complète et correcte du marché et d'avoir inclus tous les frais dans leurs tarifs et leurs prix.
- 12.2. Selon que les fournitures proposées sont de fabrication locale ou sont à importer dans le pays du bénéficiaire, le soumissionnaire doit calculer, par lot, les prix unitaires (et les prix globaux) de son offre sur l'une des bases suivantes:
- a) pour les fournitures de fabrication locale, les prix unitaires et globaux sont à calculer sur la base de la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-dessus, à l'exclusion de la fiscalité interne frappant la fabrication et la vente des fournitures;
 - b) pour les fournitures à importer dans le pays du bénéficiaire, les prix unitaires et globaux doivent être calculés sur la base de la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-dessus, à l'exclusion de tous droits et taxes frappant l'importation des fournitures y compris la TVA, dont celles-ci sont exonérées.
- 12.3. Le marché est à prix fermes et non révisables, sauf dispositions contraires des Conditions particulières.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AVANT LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

Le dossier d'appel d'offres doit être suffisamment clair afin d'éviter autant que possible que des informations complémentaires ne soient réclamées en cours de procédure par les prestataires de services et les fournisseurs invités à soumissionner. Si le pouvoir adjudicateur, sur sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, elle communique ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 21 jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la **référence de publication** et **l'intitulé du marché**:

Plantations du Haut Penja (PHP)

Chez EOLIS, ex-ST5

Quai Fruitier n°12

Port Autonome de Douala

Douala
Cameroun
Tél. : +237 77 73 11 21 / 79 50 54 49

Adresses électroniques:

a.sirvente@phpcam.net

t.gerard@phpcam.net

s.sebire@phpcam.net

Le pouvoir adjudicateur n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements après cette date.

Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera publié sur le site Internet de l'Assobacam :

<http://www.assobacam.com/> au plus tard 11 jours avant la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le pouvoir adjudicateur et/ou la Commission européenne au cours de la période d'appel d'offres peuvent être exclus de la procédure d'appel d'offres.

14. REUNION D'INFORMATION OU VISITE SUR PLACE

Avant la remise de l'offre, une visite est obligatoire et fera l'objet d'une attestation de visite.

La visite guidée sur site est prévue le 09/05/2014 à 9h pour les soumissionnaires qui le souhaitent. La demande de visite doit être adressée à M. Sylvain Sebire Responsable des installations électriques de la PHP.

15. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

- 15.1. Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite avant la date limite pour l'appel d'offres fixée à l'article 10.1. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.
- 15.2. Toute notification de modification ou de retrait sera préparée et présentée conformément à l'article 10. L'enveloppe extérieure devra être revêtue de la mention «Modification» ou «Retrait», selon le cas.
- 15.3. Il ne peut être procédé au retrait d'une offre dans l'intervalle de temps courant entre la date limite de remise des offres mentionnée à l'article 11 et l'expiration de la période de validité de l'offre. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

16. COUTS DE LA REDACTION DES OFFRES

Aucun coût supporté par le soumissionnaire pour la rédaction et la remise de l'offre n'est remboursé. Ces coûts sont à la charge du soumissionnaire.

17. PROPRIETE DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

18. ENTREPRISE COMMUNE OU CONSORTIUM

- 18.1. Lorsque le soumissionnaire est une entreprise commune ou un consortium de deux personnes ou plus, l'offre doit être unique en vue de constituer un seul marché, chacune de ces personnes doit la signer et est solidairement responsable de l'offre et de tout marché. Ces personnes désignent celle d'entre elles qui est habilitée à les représenter et à engager l'entreprise commune ou le consortium. La composition de l'entreprise commune ou du consortium ne peut être modifiée sans le consentement préalable écrit du pouvoir adjudicateur.
- 18.2. L'offre ne peut être signée par le représentant de l'entreprise commune ou du consortium que si celui-ci a été expressément mandaté à cet effet, par écrit, par les membres de l'entreprise commune ou du consortium et si l'acte notarié ou si l'acte sous seing privé conférant ce mandat est présenté au pouvoir adjudicateur en accord avec le point 11 des présentes instructions aux soumissionnaires. Toutes les signatures apposées au bas du mandat doivent être certifiées conformes selon les lois et règlements nationaux de chacune des parties composant l'entreprise commune ou le consortium, de même que la procuration écrite établissant que les signataires de l'offre sont habilités à prendre des engagements au nom des autres membres de l'entreprise commune ou du consortium. Chaque membre de l'entreprise commune ou du consortium doit fournir les preuves requises par l'article 3.5 comme s'il était lui-même soumissionnaire.

19. OUVERTURE DES OFFRES

- 19.1. L'ouverture et le dépouillement des offres ont pour objet de vérifier si les soumissions sont complètes, si les garanties de soumission ont été fournies, si les documents ont été dûment inclus et si les soumissions sont, d'une manière générale, en ordre.
- 19.2. Les offres seront ouvertes en séance publique le **23 juin à 11h** au siège des Plantations du Haut Penja (PHP) sis à Nyombé, salle de réunion du Garage, département du Mounjo, province du Littoral – Cameroun par le comité désigné à cet effet. Un procès verbal sera rédigé par le comité et sera disponible sur demande.
- 19.3. Lors de l'ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les éventuels rabais accordés, les avis écrits de modification et de retrait, la présence de la garantie de soumission requise (si exigée) et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée peuvent être annoncés.
- 19.4. Après l'ouverture publique des offres, aucune information relative au dépouillement, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres, ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du marché, n'est divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.
- 19.5. Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres ou visant à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou à influencer le pouvoir adjudicateur dans sa décision relative à l'attribution du marché entraîne le rejet immédiat de son offre.

- 19.6. Toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquées dans l'avis de marché ou les présentes instructions seront conservées par le pouvoir adjudicateur. Les garanties liées seront retournées aux soumissionnaires. Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour la délivrance tardive des offres. Les offres tardives seront rejetées et ne seront pas évaluées.

20. ÉVALUATION DES OFFRES

20.1. *Examen de la conformité administrative des offres et de la capacité économique et financière du soumissionnaire.*

Conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme, quant au fond, aux prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans déviation ni restriction importante.

Les déviations ou restrictions importantes sont celles qui affectent le champ, la qualité ou l'exécution du marché ou qui, d'une manière substantielle, s'écartent du dossier d'appel d'offres ou limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché et portent atteinte à la situation, au regard de la concurrence, des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. Cette classification des offres administrativement non conformes devra être dûment justifiée dans le procès verbal d'évaluation.

Lorsqu'une soumission n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des déviations ou restrictions.

Capacité économique et financière du soumissionnaire.

Les critères retenus pour évaluer la capacité économique et financière du soumissionnaire sont les suivants :

- La moyenne du chiffre d'affaires des trois derniers exercices du soumissionnaire doit être supérieure à trois fois le montant de son offre financière (références nécessaires comme DSF, déclaration fiscale équivalente selon pays ou comptes approuvés par un commissaire aux comptes etc).
- Le soumissionnaire doit apporter la preuve de sa capacité à financer le projet (ex : capacité en BFR à financer le projet, capacité à avoir une ligne de crédit ...).
- La PHP se réserve le droit de demander des documents supplémentaires si elle juge que les références et pièces fournies ne sont pas suffisantes.

20.2. *Examen de la conformité technique des offres et de la capacité technique et professionnelle du soumissionnaire*

À l'issue de l'analyse des offres jugées administrativement conformes, le comité d'évaluation arrêtera un jugement sur la conformité technique de chaque offre et sur la capacité technique et professionnelle du soumissionnaire. Il classera les offres en deux catégories: conformes et non conformes techniquement.

Les qualifications minimales requises doivent être évaluée dès cette étape (voir critère de sélection sur l'avis de marché, point 16).

Dans le cas de marchés comportant des services après-vente et/ou de formation, la qualité technique de ces services doit également être évaluée en utilisant un critère oui/non préalablement spécifié dans le dossier d'appel d'offres.

▪ **Expérience professionnelle :**

- le soumissionnaire doit apporter la preuve de son expérience professionnelle dans la réalisation de travaux d'électrification. Il doit avoir exécuté des marchés similaires dans le même domaine dans les trois dernières années. A cet effet, il devra produire :

- Un listing des livraisons similaires et au moins de même importance effectuées au cours des trois dernières années (date, montant, contact client...) accompagné des bordereaux de réception y relatifs. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander des copies des certificats de réception finale signés par les clients pour les projets dont il est question et de contacter les clients pour évaluer la qualité du matériel livrés, la réactivité du fournisseur et son sérieux quant à la mise en œuvre des marchés, au suivi de la garantie et du service après-vente.

▪ **Délais de livraison.** Les délais de réalisation des travaux devront être respectés. Des pénalités de retard seront incluses dans le contrat.

▪ **Qualité technique de l'offre.** L'offre doit être totalement conforme au cahier des charges et comprendre toutes les garanties demandées. Une offre ne présentant pas toutes les garanties demandées sera rejetée pour non conformité technique.

Les critères suivants permettront d'évaluer la qualité technique des offres :

- Qualité du matériel (marques reconnues et fiables)
- Justesse, détails et justification des calculs de dimensionnement des installations.

20.3. Dans un souci de transparence et de traitement égale ainsi que pour faciliter le dépouillement et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des explications sur son offre, y compris sur la décomposition des prix unitaires, dans un délai raisonnable à fixer par le comité d'évaluation. La demande d'explication et la réponse sont faites par écrit, mais aucun changement au montant ou à la substance de la soumission ne sera sollicité, proposé ou autorisé, sauf si un changement est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes pendant l'évaluation des soumissions. Une telle demande d'explication ne doit pas fausser la concurrence. Cette classification des offres non conformes devra être dûment justifiée dans le procès verbal d'évaluation.

20.4. **Évaluation financière**

a) Les soumissions jugées techniquement conformes sont soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante:

-lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut;

-sauf pour les marchés à forfait, lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut.

- b) Les montants ainsi corrigés sont opposables au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre est rejetée.

20.5. Variantes

Les soumissionnaires doivent fournir une offre conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres. Si l'invitation à soumissionner prévoit la possibilité de proposer des variantes, les spécifications techniques et la grille d'évaluation doivent préciser l'objet, les limites et les conditions de base applicables. Si le soumissionnaire le souhaite, il peut proposer une ou plusieurs variantes techniques. **Seules celles émanant du soumissionnaire retenu seront prises en compte par le pouvoir adjudicateur.**

Les solutions variantes doivent comporter tous les détails nécessaires pour leur évaluation complète, comprenant les plans, calculs de conception, spécifications techniques, bordereau de prix et méthodes proposées. Toute variante doit comporter :

- a) une offre individuelle portant sur la solution variante;
- b) une démonstration des bénéfices de la variante sur la solution de base, avec une justification quantifiée des avantages économiques et/ou techniques;
- c) les plans et les spécifications de la solution de base qui ne sont pas modifiés par la variante;
- d) ceux modifiés par la variante;
- e) une note technique relative à la conception de la variante et, si nécessaire, les plans et les calculs;

Les tarifs et prix mentionnés dans le budget ventilé doivent correspondre aux conditions précisées dans les documents de l'appel d'offre. Le soumissionnaire doit clairement indiquer dans sa variante les additions ou soustractions à effectuer pour chaque tarif et prix, pour autant que la variante et ses spécificités soient acceptées par le pouvoir adjudicateur. Pour les contrats forfaitaires, il doit remettre une décomposition globale et forfaitaire telle que modifiée par la variante. Pour les contrats basés sur des prix unitaires, il doit remettre un budget ventilé tel que modifié par la variante. Toute proposition de variante doit être soumise dans une enveloppe intérieure séparée, clairement marquée "variante" et doit contenir une offre technique et une offre financière.

20.6 Critères d'attribution

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse des offres administrativement et techniquement conformes et au regard des critères ci-dessous :

- Meilleur prix ;
- Meilleurs délais de livraison ;
- Meilleure expérience professionnelle ;
- Meilleure qualité de l'offre technique.

Un système de notation permettra de choisir l'offre la plus avantageuse en prenant en compte ces critères.

Chaque offre se verra attribuée par critère une note sur 20. Un système proportionnel permettra de noter chaque critère en fonction de la meilleure note reçue. La formule pour calculer la note de chaque offre pour chaque critère sera la suivante :

Note = (20/offre évaluée) X offre la meilleure

Les notes obtenues seront pondérées selon un coefficient, ce qui donnera la note finale.

Le calcul sera fait de la manière suivante :

Note finale = note X pourcentage de chaque critère.

GRILLE D’EVALUATION

	Soumissionnaire 1			Soumissionnaire X...		
	Notes	Coefficient	Note finale	Notes	Coefficient	Note finale
1. Prix	Sous-note	60%		Sous-note	60%	
1.1 Le prix est-il le plus intéressant ?	/ 20	60%		/ 20	60%	
2. Délai	Sous-note	10%		Sous-note	10%	
2.1 Le délai de réalisation des travaux est-il le plus court?	/ 20	10%		/ 20	10%	
3. Expérience professionnelle	Sous-note	15%		Sous-note	15%	
3.1 L’expérience professionnelle est-elle suffisante?	/20	15%		/20	15%	
4. Qualité technique	Sous-note	15%		Sous-note	15%	
4.1 Le matériel proposé est-il de bonne qualité et fiable?	/20	10%		/20	10%	
4.2 Les calculs de dimensionnement des installations sont-ils justes, détaillés et justifiés	/20	5%		/20	5%	

11. SIGNATURE DU CONTRAT ET GARANTIE DE BONNE EXECUTION

21.1 L’attributaire est informé par écrit que son offre a été retenue (notification de l’attribution du marché).

21.2 L’attributaire doit également produire les preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle en accord avec les critères de sélection tels que spécifiés à l’avis de marché, point 16.

21.3 Si l'attributaire ne fournit pas ces documents de preuve ou déclarations ou preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle dans un délai de 15 jours de calendrier à compter de la notification de l'attribution du marché ou s'il s'avère qu'il a fourni de fausses informations, l'attribution du marché est considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché au second moins disant parmi les soumissionnaires ou annuler la procédure d'appel d'offres.

21.4 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues pour tous les lots dans la limite de 100 %. L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des fournitures qui résulte de cette modification des quantités ne peut excéder 25% du montant de l'offre. Les prix unitaires de l'offre sont applicables aux quantités commandées dans les limites de cette modification.

21.5 Dans un délai de 30 jours après la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et à renvoyer le contrat avec la garantie de bonne exécution (si applicable) au pouvoir adjudicateur. Dès signature, l'attributaire devient le titulaire du contrat et le contrat entre en vigueur.

21.6 S'il ne parvient pas à signer et à renvoyer le contrat avec les garanties financières demandées dans un délai de 30 jours après réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice de la saisie de la garantie de soumission, des droits à compensation ou des recours dont il dispose du fait de cette incapacité et sans possibilité de contestation de la part du soumissionnaire retenu à son encontre.

21.7 La garantie de bonne exécution sera remplacée par une retenue de 10% qui sera payée au titulaire du contrat dans les 7 jours suivant la réception finale du marché, soit un an après la réception provisoire.

22. GARANTIE DE SOUMISSION

Pas de garantie de soumission exigée.

23. CLAUSES DEONTOLOGIQUE

23.1. Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre et peut l'exposer à des sanctions administratives.

23.2. Sauf autorisation préalable et écrite du pouvoir adjudicateur, le titulaire et son personnel ou toute autre société à laquelle le titulaire est associé ou lié, n'ont pas qualité, même à titre accessoire ou de sous-traitance, pour exécuter d'autres services, réaliser des travaux ou livrer des fournitures pour le projet. Cette interdiction est également applicable, le cas échéant, aux autres projets pour lesquels le titulaire, en raison de la nature du marché, pourrait se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts.

- 23.3. Lors de la remise de sa candidature ou de son offre, le candidat ou le soumissionnaire est tenu de déclarer qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts et qu'il n'a aucun lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Si, durant la mise en œuvre du marché, une telle situation se produisait, le titulaire aurait l'obligation d'en informer immédiatement le pouvoir adjudicateur.
- 23.4. Le titulaire doit agir en toute occasion avec impartialité et comme un conseiller loyal, conformément au code de déontologie de sa profession. Il s'abstient de faire des déclarations publiques concernant le projet ou les services sans l'approbation préalable du pouvoir adjudicateur. Il n'engage le pouvoir adjudicateur d'aucune manière sans son consentement préalable et écrit.
- 23.5. Pendant la durée du marché, le titulaire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas enfreindre les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. En particulier et conformément à l'acte de base concerné, le titulaire doit respecter les normes fondamentales reconnues au niveau international en matière de travail, notamment les normes fondamentales de l'OIT en la matière, les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de travail et sur l'abolition du travail des enfants.
- 23.6. La rémunération du titulaire au titre du marché constitue sa seule rémunération dans le cadre du marché. Le titulaire et son personnel doivent s'abstenir d'exercer toute activité ou de recevoir tout avantage qui soit en conflit avec leurs obligations envers le pouvoir adjudicateur.
- 23.7. Le titulaire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du marché et après son achèvement. Tous les rapports et documents reçus ou établis par le titulaire dans le cadre de l'exécution du marché sont confidentiels.
- 23.8. L'utilisation par les parties contractantes de tout rapport ou document établi, reçu ou remis au cours de la mise en œuvre du contrat est réglée par le contrat.
- 23.9. Le titulaire s'abstient de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel. Si le titulaire perd son indépendance, le pouvoir adjudicateur peut, pour tout préjudice qu'il aurait subi de ce fait, résilier le marché sans mise en demeure préalable et sans que le titulaire ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de rupture.
- 23.10. La Commission se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement des projets si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation de marché et si le pouvoir adjudicateur ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par pratique de corruption toute proposition visant à donner, ou tout consentement à offrir, à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou au marché conclu avec le pouvoir adjudicateur.

- 23.11. Toute offre sera rejetée ou tout contrat annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou sa mise en œuvre aura donné lieu au versement de frais commerciaux extraordinaires. Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce marché, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée à un paradis fiscal, toute commission versée à un destinataire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société écran.
- 23.12. Le titulaire s'engage à fournir à la Commission, à sa demande, toutes pièces justificatives sur les conditions d'exécution du contrat. La Commission pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'elle estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux extraordinaires.
- 23.13. Les titulaires convaincus de financement de frais commerciaux extraordinaires sur des projets financés par l'Union européenne s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du contrat, voire à l'exclusion définitive du bénéfice des financements de l'Union européenne.
- 23.14 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché a été entachée d'erreurs substantielles, d'irrégularités ou de fraude. Lorsque de telles erreurs substantielles, irrégularités ou fraude sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le contrat.

24. ANNULATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants:

- lorsque l'appel d'offres est infructueux, c'est-à-dire lorsque aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse;
- lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
- lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en oeuvre normale du projet;
- lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles;
- lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure, ayant notamment empêché une concurrence loyale.
- lorsque l'adjudication du marché ne respecte pas la bonne gestion financière, à savoir les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités (par exemple le prix proposé par le soumissionnaire à qui le contrat doit être octroyé est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, incluant sans restriction des dommages-intérêts pour manque à gagner, liés à l'annulation d'un appel d'offres, quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre le programme ou le projet annoncé.

25. Voies de recours

Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre d'une procédure de sélection ou de passation de marché, il peut déposer une plainte.

ANNEXE II + III : SPECIFICATIONS TECHNIQUES et OFFRE TECHNIQUE

Intitulé du marché: ALIMENTATION ELECTRIQUE PROJET DEHANE

Référence de la publication : MAB/PHP/DEH/298/300/302/ELEC/2014

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

<p style="text-align: center;">CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE PROJET DEHANE (PROGRAMME MAB Contrats n°335-298, 335-300 et 335-302).</p>
--

Dispositions générales

Dispositions générales et obligation

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

Limites

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées ; elles ne le sont qu'à titre indicatif pour mieux situer les ouvrages.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant, si besoin est, afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de travaux ne pourra être prise en compte, l'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédant la remise de l'offre, et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire, pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entrepreneur au cours de l'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur, ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

Traitement des déchets

L'entreprise devra l'enlèvement des gravois (copeaux, emballages, détritux de toute nature) provenant de ses travaux ou de ses fournitures.

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

Lieu : Future station de pompage de DEHANE

Objectif

La PHP est actuellement en phase d'extension de ses plantations de bananes à DEHANE. Cette extension se fera en plusieurs phases. A terme il faudra irriguer 600ha. Dans la première phase il est envisagé d'irriguer 150ha. Pour ce faire, il faudra alimenter des équipements en 400V triphasé via un réseau MT.

Conditions générales

Environnement

- Site : Dehane (à 35 km d'Edéa)
- Pays : Cameroun
- Température max : 40°C à l'ombre
- Température mini : 20°C à l'ombre
- Altitude : 100m
- Humidité relative max : 80%
- Particularité : site exposé à la poussière

Basse tension

L'alimentation électrique se fera à partir d'une ligne M.T. 30 KV issue du réseau de la société de distribution de l'énergie électrique au Cameroun L'alimentation fournie est une alimentation 3P+T 400VAC dont le régime de neutre est un régime TN-C à une fréquence de 50 Hz.

Descriptif du projet

Le projet est prévu pour alimenter 2 stations de pompage et une station d'emballage.

Les lignes électriques devant être raccordées au réseau AES-SONEL, les soumissionnaires devront être agréés par la société AES-SONEL et les installations seront contrôlées et réceptionnées par AES-SONEL.

Les soumissionnaires devront joindre à leur offre une preuve de leur agrément en cours de validité.

Le descriptif des lots est indicatif, les soumissionnaires doivent faire des propositions avec note de calcul de dimensionnement des différents équipements (câbles, transformateurs, cellules MT, disjoncteurs, parafoudres IACM, Isolateurs).

Nature de la prestation

Les cotations objet de la présente offre, portent sur la réalisation et la fourniture :

- d'un réseau aérien principal triphasé 30kV,
- d'un poste de livraison MT avec comptage unique MT/MT,
- de postes de transformation,
- d'une ligne MT monophasée 30KV et le réseau BT associé.

Le matériel fourni devra être conformes aux spécifications décrites au paragraphe « Spécifications ».

Détails des lots

Lot n°1 : Fourniture et installation d'une ligne principale triphasé 30kV

- Fournir et installer une ligne triphasé 30kV pouvant transporter une puissance de 2,5MW sur une distance d'environ 9 km dont 3 km devront être réalisés avec un balisage aérien.

Contrats MAB Axe 4 n°335-298, 335-300, 335-302

Lot n° 2 : Fourniture et installation d'un poste de livraison MT 30KV

- Construction d'un poste de livraison,
- Fourniture et installation des équipements de sécurité,
- Fourniture et installation des cellules et disjoncteurs appropriés,
- Fourniture et confection des extrémités intérieures,

Le poste de livraison sera installé à proximité du Nyong au niveau de l'ancien bac. Un poste de comptage MT/MT y sera installé.

Les ouvrages devront être peints aux couleurs en vigueur dans l'entreprise.

Contrat MAB Axe 4 n°335-298

Lot n°3: Fourniture et installation pour alimentation des stations de pompage

Lot 3 A : Fourniture et installation pour alimentation de la station de pompage n°1.

- Fournir et installer une dérivation 30KV depuis le réseau principal pour la station de pompage. La distance entre la dérivation et le poste de transformation est estimée à 100 mètres.
- Fournir et installer un poste de transformation MT/BT de 160 KVA. Le transformateur sera placé au plus près du bâtiment principal de la station de pompage de telle sorte que la

distance entre l'armoire de puissance du bâtiment et le transformateur soit la plus petite possible.

Lot 3 B : Fourniture et installation pour alimentation de la station de pompage n°2.

- Fournir et installer une dérivation 30KV depuis le réseau principal pour la station de pompage. La distance entre la dérivation et le poste de transformation est estimée à 100 mètres.

Cette dérivation devra pouvoir transporter 2 MVA.

- Fournir et installer un poste de transformation MT/BT. Ce poste devra être prévu pour recevoir trois transformateurs pour une puissance totale de 2 MVA. Dans un premier temps ce poste recevra un seul de transformateur de 400 KVA.

Ce poste de transformation sera accolé au bâtiment principal de la station de pompage de telle sorte que la distance entre l'armoire de puissance du bâtiment et le transformateur soit la plus petite possible.

Les ouvrages devront être peints aux couleurs en vigueur dans l'entreprise.

Contrats MAB Axe 4 n°335-298 et 335-300

Lot n°4 : Fourniture et installation pour alimentation d'une station d'emballage

- Fournir et installer une dérivation 30KV depuis le réseau principal pour la station d'emballage. La distance entre la dérivation et le poste de transformation est estimée à 500 mètres.
- Fournir et installer un poste de transformation MT/BT de 100 KVA. Le transformateur sera placé au plus près du bâtiment du groupe électrogène de la station d'emballage de telle sorte que la distance entre l'armoire de puissance du bâtiment et le transformateur soit la plus petite possible.

Contrat MAB Axe 4 n°335-298

Lot n°5: Fourniture et installation pour alimentation des villageois

Lot 5 A : Fourniture et installation pour alimentation triphasée 50 KVA

- Fournir et installer une dérivation triphasé 30 KV depuis le réseau principal vers le transformateur monophasé actuel.
- Remplacer le transformateur monophasé actuel ainsi que ses équipements par un transformateur triphasé 50 KVA avec les équipements adéquats.

Lot5 B : Fourniture et installation ligne monophasé MT.

-fournir et installer une ligne monophasée MT dans le prolongement de la ligne actuelle sur une distance d'environ 2 km

- fournir et installer un transformateur monophasé en bout de ligne,
- fournir et installer un réseau BT dans le rayonnement du transformateur. Seule la liaison principale sera installée. Le raccordement des cases sur ce réseau ne fait pas partie de la prestation. Toutefois prévoir le raccordement sur ce réseau de la case la plus proche du transformateur.

Contrat MAB Axe 4 n°335-302

Lot n°6 : Etudes/contrôles des travaux et autres prestation AES SONEL du des lots 1, 2, 3A ,3B ; 4 et 5A et 5B

A fournir et chiffrer par AES SONEL.

Contrats MAB Axe 4 n°335-298, 335-300, 335-302

Spécifications

Généralités

Les équipements et matériels de réseaux proposés ainsi que la mise en œuvre devront être conformes aux normes AES-SONEL.

Réseau MT

Le réseau (aérien en général) d'une tension de 30KV, sera construit avec du câble Almélec de section adaptée.

Une partie du futur réseau étant situé dans les zones de trafic aérien, un balisage devra être fait sur les poteaux, les traverses et des boules de balisage devront être installées. Ce balisage devra être réalisé suivant les normes en vigueur.

Les poteaux bois, traités à l'usine AES-SONEL de BAFOUSSAM ou dans toute autre structure agréée par le MINEE, auront une hauteur de 12m, 11m ou 9m selon les cas.

Pour les poteaux utilisés pour la MT, ils devront être au moins de classe D.

Pour ceux situés dans une zone de trafic aérien ils seront peints sur la partie supérieure en bicouche, avec 4 bandes d'une largeur de 1m chacune, de couleurs alternées Rouge et Blanche, la bande supérieure devant être de couleur Blanche.

Les traverses, traitées conformément aux normes d'AES-SONEL, auront une longueur minimale de 2,40m.

Pour celles situées dans une zone de trafic aérien, elles seront peintes sur 3 bandes de couleur alternées Rouge et Blanche, les 2 extrémités devant être de couleur Blanche.

Pour ce qui est du balisage du câble aérien, il est recommandé que les balises employées soient de forme sphérique et qu'elles aient un diamètre d'au moins 60 cm en matériau Anti-UV. Par ailleurs, elles devraient être alternativement, de couleur blanche et de couleur rouge. L'espace entre deux balises consécutives ou entre une balise et un pylône de soutien ne dépassera en aucun cas 30 m lorsque le diamètre de la balise est de 60cm. Le modèle de balise requis est disponible au siège de la PHP à Njombé.

IACM

Un IACM sera installé au début de chaque dérivation, à un emplacement approprié.

Poste des transformations

Suivant les puissances, les prestations incluent la fourniture et la pose des transformateurs avec constructions de cabine lorsque celle-ci est requise.

Tous les transformateurs seront protégés par des parafoudres. Des dispositifs de protections pour les transformateurs devront être mise en place contre les courts-circuits en MT.

L'alimentation des transformateurs en cabine se fera en aéro-souterrain, avec Protection Parafoudre. Par ailleurs, chaque poste de transformation en cabine sera équipé d'une Cellule d'Arrivée et d'une Cellule Protection Transfo.

Pour les postes en cabine, le génie civil, l'ensemble des matériels utilisés ainsi que la mise en œuvre doivent respecter les normes AES-SONEL

Comptage MT/MT

Le comptage sera installé dans le poste de livraison modèle AES-SONEL.

Déroulement

Lors de l'étude et de la réalisation des installations, différentes étapes doivent être contrôlées et validées par AES-SONEL et la PHP. Ces étapes sont (liste non exhaustive) :

- contrôle des plans d'exécutions,
- contrôle déforestation/élagage,
- contrôle des piquetages,
- contrôle des fouilles pour les poteaux,
- contrôle des alignements après levés des poteaux,
- contrôle des terres,
- contrôle du bon fonctionnement des organes manœuvrables,
- contrôle générale avant mise en service,
- contrôle de la bonne exécution du génie civil.

Tant que ces étapes ne sont pas validées, la suite des travaux ne pourra se poursuivre.

Documentation

Toutes la documentation devra être fournie en français sous format informatique (PDF, MS World, MS Excel, ou dxf)

A joindre à l'offre

- 1 preuve d'agrément AES-SONEL en cours de validité,
- 1 note de calcul de dimensionnement des différents équipements,
- les plans de détails des lignes,
- les notices techniques des principaux matériels.

A fournir avant réalisation

Les différents plans de l'installation devront impérativement être approuvés par PHP et AES-SONEL avant fabrication ou installation. L'approbation de PHP ne dégage en rien la responsabilité du soumissionnaire. Devront être fournis :

- 1 plan du réseau détaillé faisant apparaître les type de structure, les équipements sur poteaux, la section des câbles utilisés,
- 1 plan du génie civil des postes de transformations et de comptage,

- les schémas de câblage et l'implantation du matériel,
- la nomenclature du matériel utilisé (sous format MS Excel de préférence),
- la documentation technique des matériels employés.

A fournir à la livraison

Lors de la livraison du matériel joindre les manuels d'installations, les manuels d'utilisations, les manuels d'entretien, sous format papier et sous format informatique (PDF, MS World, MS Excel, dxf, ou autre)

A fournir après réalisation (tel que construit)

- les documents mis à jour demandés avant réalisation sous format (PDF, MS World, MS Excel, dxf, ou autre) et sous format papier en 3 exemplaires rangés dans un classeur et sous pochettes.

Offre

Les offres doivent être détaillées avec quantitatif des fournitures et prestations assortie des prix unitaires.

Les soumissionnaires devront faire ressortir pour chaque lot les informations ci-après : Délai de livraison, garantie, expérience dans les fournitures similaires.

Atouts :

Meilleurs délais de livraison, meilleure expérience professionnelle (preuve d'expérience de moins de 3 ans dans la fourniture ou prestations de matériel ou d'installations d'importance comparable), meilleure fiabilité et uniformisation du matériel, meilleure qualité des calculs de dimensionnement des installations.

Garanties

Une garantie de 10 ans devra être fournie par les soumissionnaire contre le pourrissement des poteaux et traverses. Si au bout d'un an plus de 5% d'un lot est atteint par le pourrissement alors l'ensemble du lot devra être remplacé et la garantie de 10 ans sera reconduite.

Une garantie de 3 ans de bonne manœuvrabilité des IACM, fusibles MT et disjoncteur haut de poteaux devra également être fournie par les soumissionnaires.

Les modalités de règlement pour le présent marché sont :

- **30% d'avance à la réception du bon de commande** (après réception de la garantie de préfinancement si demandée au moment de la conclusion du contrat)
- **30% à 50% de réalisation des travaux.**

- **30% à la réception provisoire et après réception de tous les documents demandés** (manuels d'installations, les manuels d'utilisations, les manuels d'entretien, sous format papier et sous format informatique (PDF, MS World, MS Excel, dxf, ou autre))
- **10% à la réception définitive, qui a lieu 12 mois après la réception provisoire et après la réception de tous les documents demandés** (documents mis à jour demandés avant réalisation sous format (PDF, MS World, MS Excel, dxf, ou autre) et sous format papier en 3 exemplaires rangés dans un classeur et sous pochette.

[Cachet et signature]

MODELE DE GARANTIE DE PREFINANCEMENT

<À compléter avec papier à en-tête de l'institution financière>

À l'attention de
<Nom et adresse du pouvoir adjudicateur>
<Unité financière mentionnée au Contrat >
ci-après dénommée «le pouvoir adjudicateur»,

Objet: garantie numéro ...

Garantie de préfinancement payable au contrat <numéro d'identification du contrat et intitulé> [veuillez indiquer pour toute correspondance le numéro et l'intitulé]

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière> déclarons irrévocablement par la présente déclarons garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du titulaire > ci-après dénommé «le contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant du préfinancement>, représentant le préfinancement tel que mentionnée à l'article 26.1 des conditions particulières du contrat <numéro de contrat et intitulé> conclu entre le contractant et le pouvoir adjudicateur, et ci-après dénommé «le Contrat».

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le prestataire n'a pas satisfait à une demande de remboursement de l'avance ou que le contrat a été résilié pour quelque raison que ce soit. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous avons pris bonne note de ce qu'aucun avenant au Contrat ne peut soustraire les parties aux obligations découlant de la présente garantie. Nous nous réservons le droit de ne pas être informé des changements liés à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 45 jours après la délivrance du certificat de la réception provisoire des fournitures. [Et dans tous les cas au plus tard le (à l'expiration des 18 mois après la période de mise en œuvre du Contrat)]¹.

La loi applicable à la présente garantie est celle de <nom du pouvoir adjudicateur/ l'État où l'institution financière est établie>. Tout litige découlant de la présente garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux camerounais.

¹ Cette mention doit être insérée uniquement quant la loi applicable à la garantie impose d'introduire une date précise.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet à la réception du paiement du préfinancement sur le compte désigné par le Contractant.

Nom: Fonction:

Signature:

Date: <Date>

C. AUTRES INFORMATIONS

GLOSSAIRE

Attributaire: le soumissionnaire retenu à la suite d'une procédure de passation de marché.

Pouvoir adjudicateur: la Commission, agissant au nom et pour le compte du bénéficiaire, l'État ou la personne morale de droit public ou de droit privé qui conclut le marché comme prévu dans la convention de financement.

Gestionnaire du projet: la personne morale ou physique responsable du suivi de la mise en œuvre du marché pour le compte du pouvoir adjudicateur et/ou de la Commission si celle-ci n'est pas le pouvoir adjudicateur.

Fournitures: l'ensemble des éléments que le titulaire est tenu de fournir à le pouvoir adjudicateur, y compris, si nécessaire, des services tels que montage, tests, mise en service, expertise, supervision, entretien, réparation, formation et toute autre obligation se rapportant aux éléments à fournir au titre du marché.

Marché mixte : Un contrat conclu entre, d'une part, un prestataire, titulaire ou entrepreneur, et d'autre part, le pouvoir adjudicateur, comportant au minimum deux types de prestations différentes, par exemple : travaux, fournitures ou services.

Conditions générales : Les prescriptions générales qui contiennent les clauses contractuelles de caractère administratif, financier, juridique et technique relatives à l'exécution des marchés.

Conditions particulières : Les prescriptions spéciales établies par le pouvoir adjudicateur comme partie intégrante du dossier d'appel d'offres, comprenant les modifications *aux conditions générales*, les clauses contractuelles spéciales et les termes de référence (dans un marché de services) ou les spécifications techniques (dans un marché de fournitures ou travaux)

Comité d'évaluation: un comité composé d'un nombre impair de membres votants, au minimum trois, nommés par le pouvoir adjudicateur et dotés de l'expertise technique, linguistique et administrative nécessaire pour se prononcer valablement sur les offres.

Communications écrites: les certificats, notifications, ordres et instructions émis par écrit au titre du marché.

Ordre de service: tout ordre ou toute instruction donné(e) par le gestionnaire du projet au titulaire par écrit concernant la livraison des fournitures.

Conflit d'intérêts: tout événement exerçant de l'influence sur la capacité d'un candidat, d'un soumissionnaire ou d'un titulaire à donner un avis professionnel objectif et impartial ou qui l'empêche de faire prévaloir, à tout moment, les intérêts du pouvoir adjudicateur. Toute considération relative à des travaux potentiels à venir ou tout conflit avec d'autres engagements passés ou actuels d'un candidat, d'un soumissionnaire ou d'un titulaire ou tout conflit avec ses propres intérêts. Ces limitations s'appliquent également au sous-traitant éventuel et au personnel du candidat, du soumissionnaire ou du titulaire.

Il y a aussi conflit d'intérêts au sens de l'article 52 du règlement financier lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur de l'exécution du budget ou d'un auditeur interne

est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le bénéficiaire.

Décomposition du prix global et forfaitaire: la liste, par poste, des taux et des coûts, formant la composition du prix dans un marché à forfait.

Délais: les délais commencent à courir à partir du jour suivant la date de l'acte ou de l'événement retenu comme point de départ pour le calcul de ces délais. Lorsque le dernier jour du délai n'est pas un jour ouvrable dans le pays du pouvoir adjudicateur, le délai expire à la fin du premier jour ouvrable suivant le dernier jour du délai.

Délais de mise en œuvre : ce délai commence à partir de la signature du contrat, ou une autre date spécifiée aux conditions particulières, et court jusqu'à la réception provisoire des fournitures.

Délais d'exécution : ce délai commence à partir de la signature du contrat et court jusqu'à 18 mois après la réception définitive des fournitures. Ce délai inclus la garantie et la réception définitive de la fourniture.

Jour: jour de calendrier.

Par écrit: signifie toute communication manuscrite, dactylographiée ou imprimée, y compris les télex, télégrammes, e-mail et télécopies.

Marché de fournitures : Les marchés de fournitures ont pour objet l'achat, le crédit-bail, la location ou la location-vente, avec ou sans option d'achat, de produits. Un contrat de livraison de produits et, à titre accessoire des travaux de pose, d'installation, doit être considéré comme un contrat de fourniture.

Monnaie étrangère: toute monnaie admise au titre des dispositions et règlements applicables, qui n'est pas l'euro et qui a été indiquée dans l'offre.

Monnaie nationale: la monnaie de l'État du pouvoir adjudicateur.

Montant de l'offre: la somme indiquée par le soumissionnaire dans son offre pour l'exécution du marché.

Montant du contrat / montant du marché: la somme indiquée dans le contrat et représentant le montant de l'estimation initiale payable pour l'exécution des fournitures ou la somme constatée à la fin du marché comme due au titre du marché.

Offre économiquement la plus avantageuse: l'offre qui est jugée la meilleure, compte tenu des critères spécifiques au marché en question: par exemple, la qualité, la valeur technique, le caractère esthétique et fonctionnel, le service après-vente et l'assistance technique, et le prix ou le prix le plus bas. Ces critères doivent être publiés dans l'avis de marché ou annoncés dans le dossier d'appel d'offres.

Soumissionnaire : Toute personne physique ou morale ou consortium de ces personnes qui présente une offre en vue de la conclusion d'un marché. Les termes « titulaire », « entrepreneur » et « prestataire de services » désignent trois catégories d'opérateurs économiques, personnes

physiques ou morales qui offrent respectivement des produits, la réalisation de travaux ou d'ouvrages et des services.

Procédure ouverte : Le marché sur appel à la concurrence est ouvert lorsque tout opérateur économique intéressé peut présenter une offre,

Indemnité forfaitaire: la somme indiquée dans le marché à titre de dédommagement et payable par le titulaire au pouvoir adjudicateur pour l'inexécution de tout ou partie du marché dans les délais prescrits par le marché ou payable par l'une des parties à l'autre pour tout manquement spécifique précisé dans le marché.

Dommages intérêts: la somme, non stipulée d'avance dans le marché, qui est attribuée par une juridiction ou un tribunal arbitral ou convenue entre les parties, à titre de dédommagement payable à la partie lésée, pour défaut d'exécution imputable à l'autre partie.

Obligations au titre de la garantie : le titulaire garantit que les fournitures délivrées sont neuves, de première main, sans défaut, du modèle le plus récent et qu'elles intègrent les plus récents développements. Cette garantie demeure valable pour un maximum d'un an après la réception provisoire. Voir article 32 des Conditions Générales.

Garantie du produit : c'est la garantie, pour un délai donné fournie par le fabricant, que le produit est dénué de vices cachés ou de défauts intrinsèque de matière ou de fabrication, dans le cadre d'une utilisation normale correspondant à sa destination. Cette garantie va au-delà de la période du contrat et ne doit être confondue avec les obligations du titulaire au titre de la garantie de la fourniture.

GRILLE DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

Intitulé du marché:	ALIMENTATION ELECTRIQUE PROJET DEHANE	Référence de publication:	MAB/PHP/DEH/298/300/302/ELEC/2014
----------------------------	--	----------------------------------	--

Numéro d'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	La nationalité du soumissionnaire ² (consortium) est-elle éligible? (Oui/Non)	La documentation est-elle complète? (Oui/Non)	La langue est-elle conforme? (Oui/Non)	Formulaire de remise de l'offre dûment complété? (Oui/Non)	La déclaration du soumissionnaire a-t-elle été signée (par l'ensemble des membres du consortium, en cas de consortium)? (Oui/Non/Sans objet)	DSF ou autre document agréé par un cabinet d'expert comptable fourni	Listing de livraisons similaires (même nature, même montant) avec PV de réception et contact des clients	Décision globale? (Acceptation / Rejet)
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									

Nom du Président	
Signature du Président	

² Si l'offre a été présentée par un consortium, les nationalités de **tous** les membres du consortium doivent être éligibles

Date	
-------------	--

GRILLE D'EVALUATION

[Doit être complétée par le comité d'évaluation. L'annexe III « offre technique » doit être joint à cette grille dans le cas où la colonne « notes du comité d'évaluation » a été complétée.]

Intitulé du marché:	ALIMENTATION ELECTRIQUE PROJET DEHANE	Référence de publication:	MAB/PHP/DEH/298/300/302/ELEC/2014
----------------------------	--	----------------------------------	--

Numéro de l'enveloppe de l'offre	Nom du soumissionnaire	Les règles d'origine ont-elles été respectées? (Oui/Non)	Capacité économique et financière? (OK/a/b/...)	Capacité professionnelle?	Capacité technique? (OK/a/b/...)	Conformité aux spécifications techniques?	Les services auxiliaires sont-ils conformes? (OK/a/b/.../sans objet)	Garantie >1 an (Oui/Non)	Délais de livraison compatible avec exigence du marché (Oui/Non/Sans objet)	Conforme techniquement?	Remarques

SYSTEME DE NOTATION PAR LOT

	Soumissionnaire 1			Soumissionnaire 2			Soumissionnaire X...		
	Notes	Coefficient	Note finale	Notes	Coefficient	Note finale	Notes	Coefficient	Note finale
1. Prix	Sous-note	60%		Sous-note	60%		Sous-note	60%	
1.1 Le prix est-il le plus intéressant ?	/ 20	60%		/ 20	60%		/ 20	60%	
2. Délai de livraison	Sous-note	10%		Sous-note	10%		Sous-note	10%	
2.1 Le délai de livraison est-il le plus court?	/ 20	10%		/ 20	10%		/ 20	10%	
3. Garantie	Sous-note	10%		Sous-note	10%		Sous-note	10%	
3.1 La durée des garanties est-elle conforme?	/20	10%		/20	10%		/20	10%	
4. Qualité technique	Sous-note	20%		Sous-note	20%		Sous-note	20%	
4.1 La qualité du dossier technique est-elle bonne ?	/20	10%		/20	10%		/20	10%	
4.2 Le matériel proposé est-il fiable et uniforme ?	/20	10%		/20	10%		/20	10%	

Nom de l'évaluateur et signature	
Nom de l'évaluateur et signature	

Nom de l'évaluateur et signature	
Date	

D. FORMULAIRE DE SOUMISSION POUR UN MARCHE DE FOURNITURES

Référence de publication: **MAB/PHP/DEH/298/300/302/ELEC/2014**

Intitulé du marché: **ALIMENTATION ELECTRIQUE PROJET DEHANE**

< Lieu et date >

A: < Nom et adresse du pouvoir adjudicateur >

Un formulaire de soumission signé doit être fourni (pour chaque lot, dans le cas où l'appel d'offres serait divisé en plusieurs lots), accompagné par des copies, dont le nombre est spécifié dans les Instructions aux soumissionnaires. Le formulaire de soumission comportera une déclaration signée par chaque entité juridique à l'origine de ladite offre, sur la base du modèle annexé au présent formulaire. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la soumission ne sera pas pris en considération. Les offres soumises par un consortium (soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses partenaires. Les documents joints au formulaire de soumission de l'offre (ex: déclarations, preuves etc.) peuvent être soumis en version originale ou en copie. Si des copies ont été soumises, les originaux devront être envoyés au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci. Pour des motifs économiques et écologiques, nous vous invitons à soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemise ou intercalaire en plastique). Nous vous suggérons également d'imprimer, autant que possible, vos dossiers recto verso.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

1 OFFRE SOUMISE

	Nom(s) du soumissionnaire	Nationalité ³
Chef de file⁴		

Membre		
Etc.		

2 INTERLOCUTEUR (pour la présente offre)

Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courrier électronique	

3 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE⁵

Merci de bien vouloir compléter le tableau «Données financières» suivant⁶ à partir de vos comptes annuels et de vos projections les plus récentes. Si vos comptes annuels ne sont pas encore disponibles pour l'exercice en cours ou pour le dernier exercice, indiquez vos estimations les plus récentes en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres doivent être établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre - si la base d'établissement des chiffres a changé pour une année, cela doit faire l'objet d'une note explicative au bas du tableau. Toute clarification ou explication qui serait jugée nécessaire peut également être fournie.

Ce tableau doit être accompagné des états financiers agréés par un Cabinet d'Expert comptable.

Données financières	2 ans avant l'exercice en cours⁷ euros	Avant-dernier exercice euros	Dernier exercice euros	Moyenne⁸ euros	Exercice en cours euros
Chiffre d'affaires annuel ⁷ , à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁸ en début d'exercice					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux activités productives, aux opérations d'investissement et de financement ⁹ à l'exclusion des futurs marchés					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux futurs marchés, à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁸ en fin d'exercice [somme des trois lignes précédentes]					

4 EFFECTIFS

Prière d'indiquer les renseignements suivants⁹ pour les deux exercices précédents et pour l'exercice en cours¹⁰.

Effectif moyen	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours	
	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché ¹¹	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché ¹¹	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché ¹¹ ε
Personnel permanent ¹²						
Autre personnel ¹³						
Total						
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total	%	%	%	%	%	%

5 DOMAINES DE SPÉCIALISATION

Veillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les **domaines de spécialisation pertinents en rapport avec le présent marché** de chaque entité juridique soumettant la présente offre, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité juridique en tête de chaque colonne. Cochez alors la/les case(s) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité juridique possède une expérience significative. **[10 domaines au maximum]**

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente n°1				
Spécialisation pertinente n°2				
Etc. ¹⁴				

6 EXPÉRIENCE

Veillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les **principaux projets pertinents en rapport avec le marché** qui ont été menés à bien au cours des **3** dernières années¹⁵ par l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite offre. Le nombre de références fournies ne doit pas excéder **15** pour l'ensemble de l'offre.

Réf. n° (maximum 15)	Intitulé du projet		...					
Nom de l'entité juridique	Pays	Montant total du projet (en euros) ¹⁶	Part obtenue par l'entité juridique (%)	Quantité de personnel fournie	Nom du client et contact	Source du financement	Dates (début/fin)	Nom des membres éventuels du consortium
...
Description détaillée du projet						Nature des services fournis		
...						...		

7 DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

Chaque entité juridique identifiée au point 1 de ce formulaire, y compris chaque membre du groupement de soumissionnaires en cas de consortium, doit soumettre une déclaration signée utilisant le format ci-dessous. La déclaration peut être fournie en version originale ou en copie. Si la déclaration est fournie en copie, l'original devra être envoyé au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci.

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous déclarons par la présente que:

Nous, soussignés, déclarons que:

- 1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres n° <.....> du <date>. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.
- 2 Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes:
Lot No 1 : [*description des travaux avec indication des quantités et de l'origine des produits*]
Lot No 2: [*description des travaux avec indication des quantités et de l'origine des produits*]
Etc.
- 3 Le prix de notre offre à l'**exclusion** des pièces de rechanges et des consommables, le cas échéant est de [*à l'exclusion des remises décrites au point 4*] :
Lot no 1: [.....]
Lot no 2: [.....]
Lot no 3: [.....]
- 4 Nous accordons une remise de [%], ou [.....] [*dans le cas où le lot n°et le lot n°..... nous serait attribué*].Non applicable.
- 5 Cette offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- 6 Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie d'exécution comme demandé à l'article 11 des Conditions particulières.
- 7 Notre société / compagnie [*et nos sous-traitants*] a / ont la nationalité suivante:
<.....>
- 8 Nous soumettons cette offre en notre nom [**comme membre du consortium** mené par < nom du soumissionnaire principal / nous-mêmes >]*. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même contrat. [Nous confirmons en tant que partenaire du consortium que tous les partenaires sont juridiquement responsables, conjointement et solidairement, pour l'exécution du contrat, que le titulaire principal est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que l'exécution du contrat, y compris les paiements, relève de la responsabilité du partenaire principal et que tous les partenaires de la Joint Venture/du Consortium sont liés pour toute la durée d'exécution du contrat].
- 9 Nous ne relevons d'aucune des situations nous interdisant de participer à l'attribution du contrat, qui figurent au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le

cadre des actions extérieures de l'UE. Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons à fournir les preuves usuelles aux termes de la législation du pays dans lequel nous sommes établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune de ces situations d'exclusion. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration que notre situation n'a pas changée durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.

En cas de demande, nous nous chargerons également de fournir la preuve de la situation économique et financière ainsi que de la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection fixés pour cet appel d'offres et mentionnés au point 16 de l'avis de marché. Les preuves documentaires demandées sont mentionnées au point 2.4.11. 4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE.

Nous sommes également conscients du fait que si nous ne fournissons pas la preuve dans un délai de 15 jours calendrier suivant la réception de la notification de l'attribution du marché ou si l'information fournie s'avère fautive, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.

- 10** Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant à l'article 23 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêt ni lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres participants à la procédure lors de notre soumission.
- 11** Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de la mise en œuvre des tâches. Nous reconnaissons et nous acceptons aussi que toute information inexacte ou incomplète puisse entraîner notre exclusion de cet appel d'offres et de tout autre contrat financé par l'UE/le FED.
- 12** Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de poursuivre cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat. Il n'encourt aucune responsabilité vis-à-vis de nous en procédant ainsi.
- 13** Nous reconnaissons pleinement et acceptons que nous puissions être exclus des procédures d'appel d'offres et de l'attribution du marché conformément au point 2.3.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE, pour une période maximale de 5 ans suivant la date du constat du manquement et jusqu'au 10 ans en cas de récidive dans les 5 ans suivant la date susmentionnée. De plus, nous acceptons que, au cas où nous faisons des fausses déclarations, commettons des erreurs substantielles, des irrégularités ou une fraude, nous serons frappés de sanctions financières représentant 2% à 10% de la valeur totale estimée du marché qui sera attribué. Ce taux peut être porté entre 4% et 20% en cas de récidive dans les 5 ans du premier manquement.
- 14** Nous sommes conscient que, pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

[* Supprimer, le cas échéant]

Si la déclaration est complétée par un membre du consortium:

Le tableau suivant contient nos données financières, telles qu'elles apparaissent dans le formulaire de soumission du consortium. Ces données sont tirées de nos comptes annuels certifiés et de nos projections les plus récentes. Les estimations (qui ne figurent pas dans les comptes annuels certifiés) sont indiquées en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres ont été établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre <sauf cas particuliers prévus dans la note adjointe au tableau>.

Données financières	2 ans avant l'exercice en cours⁵ euros	Avant-dernier exercice euros	Dernier exercice euros	Moyenne⁶ euros	Exercice en cours euros
Chiffre d'affaires annuel ⁷ , à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁸ en début d'exercice					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux activités productives, aux opérations d'investissement et de financement ⁹ à l'exclusion des futurs marchés					
Flux net de trésorerie lié / (consacré) aux futurs marchés, à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁸ en fin d'exercice [somme des trois lignes précédentes]					

Le tableau suivant contient nos données personnelles, telles qu'elles apparaissent dans le formulaire de soumission du consortium.

Effectif moyen	Année précédente		Dernier exercice		Exercice en cours	
	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché¹¹	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché¹¹	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché¹¹
Personnel permanent ¹²						

Autre personnel ¹³						
----------------------------------	--	--	--	--	--	--

Formule de politesse

Nom et prénom: <.....>

Dûment autorisé à signer cette offre au nom:

<.....>

Lieu et date: <.....>

Sceau de la société / de la compagnie:

Cette offre comprend les annexes:

[Liste numérotée des annexes avec les titres]

¹ Pays dans lequel l'entité juridique est immatriculée

² Ajouter ou supprimer autant de lignes que nécessaire pour les membres du consortium. Prière de noter qu'un sous-traitant ne doit pas être considéré comme un membre du consortium aux fins de la présente procédure de passation de marchés. De ce fait les données du sous-traitant ne doivent en aucun cas figurer dans les données de capacité économique et financière et professionnelle. Dans le cas où cette offre serait soumise par une entité juridique individuelle, le nom de cette dernière devrait être indiqué sous la rubrique «**Chef de file**» (et les lignes suivantes seraient à supprimer en conséquence)

- 3 Les personnes physiques doivent prouver leur capacité en conformité avec les critères de sélection et en utilisant les moyens appropriés
- 4 Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent formulaire de soumission
- 5 Dernier exercice = dernier année comptable de l'entité
- 6 Les montants inscrits dans la colonne «Moyenne» correspondent à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les trois colonnes précédentes de la même ligne.
- 7 Valeur brute des avantages économiques (espèces, créances à recouvrer, autres actifs) générés par les activités normales d'exploitation de l'entreprise (telles que les ventes de biens, les ventes de services, les dividendes, etc.) au cours de l'exercice.
- 8 La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en caisse et les dépôts à vue, ainsi que les investissements dans des titres à court terme très liquides, immédiatement convertibles en espèces, pour un montant connu, et dont la valeur a très peu de chances de varier. Un investissement répond normalement à la définition d'équivalent de trésorerie, dès lors que son échéance est inférieure à trois mois à compter de sa date d'acquisition. Les prises de participation en sont normalement exclues, à moins qu'elles ne soient un équivalent de trésorerie en substance (ex : actions à dividende prioritaire acquises dans les trois mois précédant leur date d'échéance spécifiée). Les découverts bancaires remboursables sur demande et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie d'une entreprise sont également comptabilisés en tant qu'éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie.
- 9 **Les activités d'exploitation** sont les principales activités génératrices de revenus de l'entreprise, hormis les opérations d'investissement et de financement. Les flux de trésorerie d'exploitation comprennent donc les espèces reçues des consommateurs et celles versées aux fournisseurs et employés. **Les activités d'investissement** consistent en l'acquisition et la vente d'actifs à long terme non considérés comme des équivalents de trésorerie. **Les activités de financement** sont des activités modifiant le capital social et la structure des emprunts de l'entreprise. Les intérêts et les dividendes reçus et payés peuvent être classés en tant que flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement ou de financement, dès lors que ce classement reste cohérent dans le temps. Les flux de trésorerie résultant de l'impôt sur le revenu sont normalement classés dans la catégorie des flux de trésorerie d'exploitation, à moins qu'ils ne soient assimilés à des opérations de financement ou d'investissement.
- 10 Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent formulaire de soumission.
- 11 Correspondant aux spécialisations pertinentes recensées au point 5 ci-dessous
- 12 Personnel employé directement par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée indéterminée)
- 13 Autre personnel qui n'est pas directement employé par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée déterminée)

- 14 Ajouter ou supprimer autant de lignes et/ou de colonnes que nécessaire. Dans le cas où cette offre serait soumise par une entité juridique individuelle, le nom de cette dernière devrait être indiqué sous la rubrique «**Chef de file**» (et les colonnes suivantes seraient à supprimer en conséquence)
- 15 En cas de contrats-cadre (sans valeur contractuelle), seulement les contrats correspondant aux tâches mises en œuvre dans le cadre d'un tel contrat seront pris en considération
- 16 Montant effectivement payés, sans tenir compte de l'effet de l'inflation